

## Communiqué de presse

Le 11 décembre 2020

### SÉANCE PUBLIQUE DU DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

**Les élus départementaux, réunis ce jour en séance publique, ont notamment voté : le rapport du développement durable du Département des Hauts-de-Seine, une enveloppe de 15 M€ supplémentaires pour aider les commerçants et petites entreprises du territoire, de nouvelles mesures pour renforcer l'appui financier apporté par le Département aux Communes, et une revalorisation de l'enveloppe consacrée aux nouveaux projets des établissements sociaux et médico-sociaux de la compétence du Département pour 2021.**

*« Le Département des Hauts-de-Seine répond présent aux côtés des Alto-séquanais et entend continuer à le faire aussi bien d'un point de vue social, qu'en soutien aux Communes et au tissu économique du territoire. »*

**Georges Siffredi**, Président du Département des Hauts-de-Seine

#### **Rapport sur la situation du Département en matière de développement durable**

Le Département des Hauts-de-Seine engage de plus en plus d'actions en matière de développement durable, en termes d'utilisation de matériaux, d'économie énergétique ou de clauses d'insertion professionnelle dans ses marchés publics.

#### **Aide aux petites entreprises des Hauts-de-Seine**

Face à la crise économique, les élus départementaux ont porté à 30 M€ l'enveloppe dédiée aux commerçants et petites entreprises du territoire (moins de 20 salariés).

#### **Nouvelles mesures pour les contrats de développement Département/Ville**

L'assemblée départementale a également voté ce jour trois nouvelles mesures renforçant l'appui financier apporté par le Département aux Communes dans le cadre des Contrats de Développement : une révision annuelle des enveloppes de fonctionnement pour tenir compte de l'inflation, le financement du fonctionnement des nouvelles ouvertures d'établissements municipaux d'accueil du jeune enfant, et la valorisation des opérations d'investissement exemplaires en matière de développement durable, de protection de l'environnement et de lutte contre le changement climatique.

#### **Une forte revalorisation de l'enveloppe consacrée aux nouveaux projets des établissements sociaux et médico-sociaux de la compétence du Département**

En 2021, 17,5 M€ seront consacrés, en plus des financements actuels, pour le développement de structures habilitées, portant l'enveloppe globale à plus de 452 M€. 2,2 M€ seront dédiés à l'évolution du fonctionnement courant de ces structures. 15,3 M€ seront consacrés à de nouveaux projets d'accompagnement des établissements pour personnes âgées, handicapées, et mineurs et jeunes majeurs confiés à l'Aide sociale à l'enfance, dont 10 M€ particulièrement consacrés aux projets d'accompagnement socio-éducatif dans les établissements et services de protection de l'enfance.

#### **Vœu pour la reconnaissance de la République du Haut-Karabagh**

Les élus ont adopté à l'unanimité un vœu portant sur la nécessité de reconnaître la République du Haut-Karabagh.

**Communiqué de presse complet en pièce jointe**

**Contacts presse**

**Muriel HOYAUX**

**Amélie CHABUET**

tél. : 01 41 91 27 27

courriel : [presse92@hauts-de-seine.fr](mailto:presse92@hauts-de-seine.fr)

[www.hauts-de-seine.fr](http://www.hauts-de-seine.fr)

## Rapport sur la situation du Département des Hauts-de-Seine en matière de Développement Durable

En application du code général des collectivités territoriales, le Président du Département doit présenter un rapport sur la situation en matière de développement durable.

### Le rapport 2019 s'articule autour de 4 chapitres

- > pour un environnement sain,
- > pour un territoire dynamique et attractif,
- > pour un territoire solidaire,
- > pour une administration innovante et responsable.

**17 actions phares ont été mises en avant** : une **gestion environnementale exemplaire** des matériaux sur le chantier du parc départemental des Chanteraines, la **compensation écologique** du tramway T10, un **nouveau contrat de délégation pour l'assainissement**, un **nouveau pôle social départemental** à Châtillon, le **Bus Santé Femmes, Activity'** – premier groupe d'intérêt public interdépartemental de l'insertion en France, le **FS2i** – une solidarité interdépartementale renforcée pour réduire les inégalités territoriales, produire et consommer des **produits sains à Siem Reap** au Cambodge, la **protection sociale complémentaire** pour les agents, le **robot de téléprésence** dans les collèges, stage de 3<sup>e</sup> pour **l'égalité des chances**, l'atelier d'or, l'application **Randonnées Hauts-de-Seine**, la mise en service du **tramway T1 à Asnières-sur-Seine**, le **Web des Initiatives Collaboratives (WIC)**, le lancement du **Curious Lab 92-78**, un **portail internet commun** Yvelines/Hauts-de-Seine.



©CD92

**Le Département des Hauts-de-Seine engage de nombreuses actions pour répondre aux enjeux du développement durable, parmi lesquelles on peut citer :**

- > **la réorganisation de l'action sociale en 13 services territoriaux** pour faciliter la mise en œuvre des orientations du schéma interdépartemental d'organisation sociale et médico-sociale,
- > **750 agents experts mobilisés pour la mise en place de la gestion relation citoyen (GRC)**, pour améliorer la transversalité entre les agents et perfectionner l'accueil du public,
- > **les projets de prolongement des lignes de tramway T1 et T10, des lignes de métro 4 et 14 et du Grand Paris Express** sont en cours,
- > **le développement des offres de mobilité alternatives à la voiture** continue de progresser,
- > **le nombre de véhicules de la flotte automobile départementale a baissé de 10 %**, tout comme la consommation totale de carburants,

- > la consommation énergétique des bâtiments de l'administration a baissé de 14 %,
- > 65 collèges en contrat de concession ont obtenu la certification ECOCERT de niveau 1 pour la restauration scolaire (10 % de bio et 10 composantes bio par mois, au moins 1 composante « Bio et Local de la fourche à la fourchette » par mois, sans OGM, sans aditifs et avec une sensibilisation à l'écologie et au gaspillage),
- > dans les marchés publics, augmentation de la part des clauses sociales (17 %) et environnementales (26 %),
- > le nouveau contrat de délégation de service public d'assainissement de la Société des Eaux et Versailles et de Saint-Cloud (SEVESC) comprend des engagements environnementaux avec des indicateurs de performance,
- > les 16 parcs et jardins départementaux labellisés Espace Végétal Ecologique (EVE®) totalisent une surface en gestion écologique de 585 ha, soit la plus grande surface de parc de la région Ile-de-France dans ce mode de gestion relevant d'une collectivité territoriale,
- > 86 % des logements sociaux financés par le Département ont obtenu la certification Qualitel Habitat & Environnement.

Toutes les informations sur la situation du Département en matière de développement durable : <https://my.hauts-de-seine.fr/rapportDD/>

## **15 millions d'euros supplémentaires pour les commerçants et petites entreprises du territoire de moins de 20 salariés**

---

Dès le mois de juin, les élus départementaux avaient voté une enveloppe de 10 M€ pour venir en aide aux commerçants et petites entreprises du territoire de moins de 20 salariés, impactées par la crise sanitaire, répartie entre la Chambre de commerce et d'industrie et la Chambre de métiers et de l'artisanat des Hauts-de-Seine. Elle a été abondée de 5 M€ supplémentaires en septembre.

**Les élus ont voté ce jour un complément de 15 M€**, afin d'aider les entreprises qui ont été une nouvelle fois touchées par le confinement du mois de novembre, **portant l'enveloppe globale à 30 M€**.

**A ce jour, 2 510 entreprises ont reçu une aide.** Elles sont soutenues à :

- > 70 % sur la perte de chiffre d'affaires,
- > 23 % sur les dépenses de loyers,
- > 3 % sur les dépenses de protections sanitaires,
- > 3 % sur les dépenses liées à la numérisation.

Les entreprises soutenues sont majoritairement des TPE de 3 salariés en moyenne, et des secteurs suivants :

- > Alimentation à 25 % (dont 80 % de restauration),
- > Services aux entreprises à 14 %,
- > Commerce de détail et services aux particuliers à 61 %.

## Trois nouvelles dispositions pour les Contrats de développement Département/Villes

---

Mis en place depuis 2011, ce dispositif a fait la preuve de son efficacité dans l'appui qu'il apporte aux Villes pour faire émerger des projets locaux ambitieux, proches des habitants, et de nature à répondre, avec le plus de pertinence possible et le plus fort effet de levier, à leurs besoins en matières d'équipements structurants et d'amélioration de la qualité de vie.

**Les 36 Communes du territoire** sont engagées dans un contrat de développement Département/Ville. Au total, **88 contrats ont été signés**, avec un **engagement financier global de 487 M€**, dont **304 M€ en investissement**.

**Les élus ont voté trois nouvelles mesures, permettant de renforcer l'appui financier du Département**, qui feront l'objet d'un avenant pour les contrats de développement Département/Villes en cours, et seront intégrées directement pour les nouveaux contrats.

### > Une révision annuelle des enveloppes de fonctionnement pour tenir compte de l'inflation

Les actions de fonctionnement inscrites dans les contrats de développement concourent à l'amélioration de la vie quotidienne des Alto-séquanais : accueil des jeunes enfants dans les structures municipales, activités sportives ou culturelles, actions en faveur des personnes âgées. Chaque année, cette enveloppe sera désormais révisée.

### > Le financement du fonctionnement des nouvelles ouvertures d'établissements municipaux d'accueil du jeune enfant

Priorité du Département, 70 % des subventions de fonctionnement attribuées dans les contrats de développement concernent l'accueil des jeunes enfants, soit un engagement annuel de 17 M€ pour plus de 14 000 places agréées.

A partir de 2021, les établissements nouvellement ouverts pourront bénéficier d'une aide du Département, en fonctionnement, sur la base du montant moyen par place et par an déjà en vigueur dans chacun des contrats concernés. Cette évolution sera appliquée aux ouvertures de nouvelles crèches municipales, mais aussi aux crèches municipalisées au moment de leur intégration au dispositif de contractualisation à l'échéance de la convention de municipalisation, ou si la Commune décide de sortir de cette convention.

### > La valorisation des opérations d'investissement exemplaires en matière de développement durable, de protection de l'environnement et de lutte contre le changement climatique

La préoccupation environnementale est particulièrement prégnante dans les projets d'investissements présentés par les Communes. En 2019, 86 % des opérations inscrites dans les contrats de développement répondaient à un certain nombre de critères environnementaux.

A partir de 2021, l'exemplarité d'une opération en matière de développement durable, de protection de l'environnement ou de lutte contre le changement climatique (sobriété énergétique et maîtrise des émissions de gaz à effet de serre) sera un élément décisionnel pris en compte prioritairement, aussi bien pour l'inscription du projet dans le contrat de développement, que pour la détermination du montant de la subvention accordée.

## **Evolution des dépenses des ESSMS et nouvelles mesures pour les secteurs de l'enfance, du handicap et des personnes âgées.**

---

**Le Département des Hauts-de-Seine consacrera en 2021 17,5 M€ supplémentaires pour soutenir les établissements et services sociaux et médico-sociaux du territoire, acteurs indispensables qui accueillent les personnes âgées et handicapées et les jeunes confiés à l'Aide sociale à l'enfance, portant l'enveloppe globale à 452 406 665 €, contre 434 914 000 € en 2020.**

L'objectif d'évolution des dépenses des ESSMS est fixé à **0,5 %** pour 2021.

Par ailleurs, le Département soutiendra et financera de nouveaux projets pour les ESSMS :

- > Dans le secteur de l'enfance, 10 M€ sont prévus** pour renforcer les effectifs des maisons d'enfants et des foyers pour améliorer le suivi des enfants qui y sont accueillis et de leur famille, financer 250 nouvelles places pour les mineurs non accompagnés, ainsi qu'une trentaine de places spécifiquement dédiées aux enfants dont les parcours sont complexes et nécessitent la mobilisation de ressources spécifiques, pédopsychiatriques notamment.

- > Dans le secteur du handicap, 4,3 M€ seront consacrés** pour la poursuite des créations de places dans les structures relevant de sa compétence, avec l'ouverture en 2021 du Foyer d'Accueil Médicalisé interdépartemental de Bécheville, la réalisation des extensions de capacités des structures existantes actées dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt de 2019, en accueil de jour notamment, pour répondre aux besoins des alto-séquanais.

- > Dans le secteur des personnes âgées, 826 491 €** serviront à des opérations d'extension et de rénovations d'établissements les accueillant à Saint-Cloud, Nanterre, Neuilly-sur-Seine et Colombes.

## **Un vœu pour la reconnaissance immédiate de la République du Haut-Karabagh**

---

**Georges Siffredi, Président du Département des Hauts-de-Seine, a présenté un vœu portant sur la nécessité de reconnaître la République du Haut-Karabagh, et de demander l'ouverture d'une enquête internationale sur les crimes de guerre. Il a été adopté à l'unanimité.**

Depuis dix ans, le Département met en œuvre un programme de coopération internationale en Arménie, dans la région du Tavouch. Au total, ce sont plus de 6,4 M€ de crédits départementaux qui ont été mobilisés en faveur de ce programme de développement.

La sécurité des populations et la paix sont des conditions déterminantes au développement économique et social d'un pays. La guerre, déclenchée à l'initiative de l'Azerbaïdjan, impacte l'Arménie dans son ensemble, y compris la région du Tavouch où le Département est présent. Cette région, frontalière de l'Azerbaïdjan, a été attaquée à l'arme lourde dès le mois de juillet 2020, a accueilli un certain nombre de réfugiés, et subit aujourd'hui les effets de la déstabilisation du pays.

Lors de la séance publique du 16 octobre dernier, l'Assemblée départementale a adopté à l'unanimité un vœu portant sur la fin des hostilités dans le Haut-Karabagh.

**Le Département des Hauts-de-Seine exprime aujourd'hui le vœu, adressé au Président de la République et au Gouvernement, que :**

- > la France reconnaisse la République du Haut-Karabagh,**
- > la France demande l'ouverture d'une enquête internationale sur les crimes de guerre commis lors du conflit armé qui a débuté le 27 septembre 2020.**

Ce nouveau vœu repose sur **cinq motivations essentielles** :

- > l'action diplomatique de la France au Haut-Karabagh, reposant sur l'impartialité et un processus de négociation par étapes, est durablement entravée par le recours de l'Azerbaïdjan à la solution militaire,
- > des crimes de guerre ont pu être commis dans le cadre de ce conflit armé,
- > la reconnaissance pleine et entière de la République du Haut-Karabagh contribuerait à garantir la protection des populations arméniennes,
- > la République du Haut-Karabagh dispose d'une légitimité incontestable,
- > la France entretient des liens privilégiés avec l'Arménie et les Arméniens.